



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250305-AM25_101-AI



**ARRETE DU MAIRE N° 2025-101
PERMANENT**

Pôle : Secrétariat général

Nomenclature ACTES : 5.5

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Madame Sophie BATTISTINI
Abroge et remplace AP2023-024**

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant qu'il convient, dans un souci d'amélioration de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives, notamment par la réduction des délais d'instruction de dossiers,

Considérant que dans ce but, il convient d'accorder une délégation de signature aux directeurs des services municipaux,

ARRETE

Article 1er :

Madame Sophie BATTISTINI, Directrice du Pôle Aménagement du territoire, Environnement, Cadre de vie, reçoit délégation de signer sous notre surveillance et notre responsabilité, congés, état des heures supplémentaires, évaluation du personnel, validation du «service fait». La signature des pièces et actes devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire ».

Article 2 :

En l'absence de Madame Sophie BATTISTINI (congés), Monsieur Nicolas RUGGIERO aura délégation de signature pour la validation du « service fait ».

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausset-les-Pins, le 5 mars 2025

Notifié aux intéressé(es) le : 27/03/2025

Mme Sophie BATTISTINI M. Nicolas RUGGIERO

Le Maire,
Maxime MARCHAND